



Séance ordinaire
du 11 décembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de L'Ascension, tenue au lieu et heure ordinaires des délibérations, le 11 décembre 2023, à 19 h 00, à la salle du conseil située au 58, rue de l'Hôtel-de-Ville, à L'Ascension.

| | |
|------------------------------|------------|
| Monsieur Yves Leduc | poste no 1 |
| Madame Marie-Claude Bélanger | poste no 2 |
| Madame Danièle Tremblay | poste no 3 |
| Monsieur Guy Gauthier | poste no 4 |
| Monsieur Raynald Stockless | poste no 5 |
| Madame Annie Chevalier | poste no 6 |

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jacques Allard.

Monsieur Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier est également présent.

1 **RÉSOLUTION 2023-12-256**
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par monsieur Yves Leduc d'ouvrir la séance ordinaire, il est 19 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

2 **RÉSOLUTION 2023-12-257**
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté avec le retrait du point :

- 6.11 Appui à la Ville de Rivière-Rouge pour l'hôpital de Rivière-Rouge – remaniement de la composition du comité santé et plan d'action – opposition à la diminution des services

et l'ajout du point

- 10.4 Mandater un représentant pour la bande coupe-feu, au Ministère des Ressources naturelles et des Forêts

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2023
PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023
4. Information aux citoyens
 - 4.1. Maire
5. Période de questions



Séance ordinaire
du 11 décembre 2023

6. Administration et ressources humaines
 - 6.1. Autorisation de paiement des dépenses du mois de novembre 2023
 - 6.2. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil municipal
 - 6.3. Dépôt des états financiers de l'année 2022 de l'Office municipale d'habitation des Hautes-Laurentides
 - 6.4. Renouvellement de l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités
 - 6.5. Mandat à la firme Prévost, Fortin, D'Aoust pour le recouvrement des taxes municipales impayées
 - 6.6. Vente du système de captation sonore et visuelle
 - 6.7. Nomination de madame Sarah-Ann Rivet, à titre d'inspectrice en bâtiment et en environnement
 - 6.8. Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2023
 - 6.9. Nomination de madame Céline Chicoine, à titre de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe
 - 6.10. Fin d'emploi - monsieur Jean-Pierre Valiquette, à titre de directeur général et greffier-trésorier
 - 6.11. Appui à la Ville de Rivière-Rouge pour l'hôpital de Rivière-Rouge – remaniement de la composition du comité santé et plan d'action – opposition à la diminution des services - *retiré*
7. Sécurité publique
 - 7.1. Autorisation de paiement et décompte no. 2 à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet agrandissement garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie
8. Travaux publics et hygiène du milieu
 - 8.1. Programme d'aide à la voirie locale, volet entretien des chemins à double vocation 2022-2023
 - 8.2. Programme d'aide à la voirie locale, projets particuliers amélioration par circonscription électorale – dossier JLQ28629 – 79050 (15) – 20230517-029
 - 8.3. Ajout au contrat avec Hydro-Mec HP – mise à niveau de la station de pompage et le poste de répartition des débits aux champs d'épuration
 - 8.4. Accepter la proposition de services de la compagnie H2Lab pour les analyses de l'eau potable et des eaux usées
9. Urbanisme, environnement et patrimoine
10. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 10.1. Dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4, soutien à la vitalisation du fonds régions et ruralité
 - 10.2. Dons aux organismes sans but lucratif pour l'année 2024
 - 10.3. Renouvellement de l'entente intermunicipale relativement aux équipements et activités à caractère supralocal pour l'année 2024
 - 10.4. Mandater un représentant pour la bande coupe-feu, au Ministère des Ressources naturelles et des Forêts - *ajout*
11. Correspondance



Séance ordinaire
du 11 décembre 2023

- 12. Période de questions
- 13. Levée de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

3 **RÉSOLUTION 2023-12-258**
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
13 NOVEMBRE 2023

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

4 **INFORMATION AUX CITOYENS**

4.1 Maire

5 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

6.1 **RÉSOLUTION 2023-12-259**
AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES DU MOIS DE
NOVEMBRE 2023

Après examen des dépenses par le comité administration, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'approuver le paiement des comptes pour le mois de novembre 2023, au montant de 385 499,47 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.2 **RÉSOLUTION 2023-12-260**
DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu d'accepter le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants : le maire, monsieur Jacques Allard, les conseillères, mesdames Marie-Claude Bélanger, Danièle Tremblay et Annie Chevalier et les conseillers, messieurs Yves Leduc, Guy Gauthier et Raynald Stockless. Tel que requis, ce registre des déclarations sera acheminé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.3 **RÉSOLUTION 2023-12-261**
DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2022 DE L'OFFICE
MUNICIPALE D'HABITATION DES HAUTES-LAURENTIDES



Séance ordinaire
du 11 décembre 2023

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de recevoir de l'Office municipal d'habitation des Hautes-Laurentides, pour dépôt, les états financiers pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.4 **RÉSOLUTION 2023-12-262**
RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu de renouveler l'adhésion à la Fédération québécoise des municipalités pour l'année 2024 au coût de 1 294,16\$ plus les taxes applicables

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.5 **RÉSOLUTION 2023-12-263**
MANDAT À LA FIRME PRÉVOST FORTIN D'AOUST POUR LE
RECOUVREMENT DES TAXES MUNICIPALES IMPAYÉES

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire régler certains dossiers relatifs à des propriétés en défaut de paiement de l'impôt foncier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que le conseil

- Mandate la firme Prévost Fortin D'Aoust s.e.n.c.r.l. pour représenter la Municipalité dans les dossiers de perception de taxes pour l'année 2023 en incluant les montants échus pour 2023;
- D'autoriser le directeur général et greffier trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents relatifs à ce mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

6.6 **RÉSOLUTION 2023-12-264**
VENTE D'UN SYSTÈME DE CAPTATION SONORE ET VISUELLE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a fait l'acquisition d'un système de captation sonore et visuelle pour la tenue des séances du conseil en 2021;

CONSIDÉRANT que ledit système n'est pas utilisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu de vendre ledit système de captation sonore et visuelle à Ville de Rivière-Rouge, pour la somme de 7 000 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 décembre 2023

- 6.7** **RÉSOLUTION 2023-12-265**
NOMINATION DE MADAME SARAH-ANN RIVET À TITRE
D'INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT
- Il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu de nommer madame Sarah-Ann Rivet à titre d'inspectrice en bâtiment et en urbanisme, ayant un statut de personne salariée en probation, le tout selon la convention collective en vigueur, et ce, à compter du 15 janvier 2024. Après la période de probation si l'embauche devient permanente, celle-ci sera confirmée par résolution.
- Que madame Sarah-Ann Rivet soit nommée à titre d'officier municipal désignée aux fins de la réglementation en urbanisme de la municipalité de L'Ascension, de la Loi sur la qualité de l'environnement et des règlements édictés en vertu de cette loi ainsi que de tous les règlements présentement appliqués par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**
- 6.8** **RÉSOLUTION 2023-12-266**
NOMINATION D'UN AUDITEUR INDÉPENDANT POUR L'EXERCICE
FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2023
- Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu que la municipalité de L'Ascension nomme la firme Mayer Millaire et Associés, CPA Inc., en tant qu'auditeur indépendant pour la vérification des états financiers pour l'exercice qui se terminera le 31 décembre 2023.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**
- 6.9** **RÉSOLUTION 2023-12-267**
NOMINATION DE MADAME CÉLINE CHICOINE, À TITRE DE
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
ADJOINTE
- Il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu de nommer madame Céline Chicoine au poste de directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, à compter du 3 janvier 2024 et d'autoriser le directeur général à signer le contrat de travail.
- Il est de plus résolu de nommer madame Léonne Bergeron directrice générale et greffière trésorière par intérim à compter du 5 janvier 2024 et d'autoriser le maire à signer la modification au contrat de travail de madame Bergeron, se terminant le 31 janvier 2024.
- ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES**
- 6.10** **RÉSOLUTION 2023-12-268**
FIN D'EMPLOI – MONSIEUR JEAN-PIERRE VALIQUETTE, À
TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER



Séance ordinaire
du 11 décembre 2023

CONSIDÉRANT que monsieur Jean-Pierre Valiquette a informé le conseil de sa démission à titre de directeur général et greffier-trésorier et qu'il quittera son poste le 4 janvier 2024;

CONSIDÉRANT l'appréciation du conseil à l'égard du directeur général et l'importante contribution dans la consolidation des ressources humaines à l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT les initiatives du directeur général dans la modernisation des méthodes de travail de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu de d'accepter le départ de monsieur Jean-Pierre Valiquette en date du 5 janvier 2024 et de lui transmettre une motion de félicitations et de remerciements dans une lettre qui sera rédigée par le Maire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

7.1

RÉSOLUTION 2023-12-269

AUTORISATION DE PAIEMENT ET DÉCOMPTE NO. 2 À L'ENTREPRENEUR GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION POUR LE PROJET AGRANDISSEMENT GARAGE MUNICIPAL ET RÉNOVATION DE LA CASERNE D'INCENDIE

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Groupe Laverdure Construction pour le projet d'agrandissement du garage municipal et rénovation de la caserne d'incendie (résolution 2023-07-151);

CONSIDÉRANT la demande de paiement et le décompte no. 2 présenté par l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement de GBA Inc;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'approuver le décompte no. 2 et d'autoriser le paiement à Groupe Laverdure Construction au montant de 194 390,76 \$, taxes incluses;

D'AFFECTER la dépense au règlement d'emprunt numéro 2023-550.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS.ÈRES

8.1

RÉSOLUTION 2023-12-270

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, VOLET ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION 2022-2023

CONSIDÉRANT que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

CONSIDÉRANT que les critères concernant l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

CONSIDÉRANT que le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le



Séance ordinaire
du 11 décembre 2023

ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande de la Municipalité de L'Ascension, l'information appropriée concernant le nombre annuel de camions qui empruntent les routes du réseau municipal à compenser;

CONSIDÉRANT que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route qui n'a pas fait l'objet de demandes préalablement;

CONSIDÉRANT que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour la période 2022-2023.

| Nom du ou des Chemins sollicités | Longueur à compenser (km) | Nombre de camions chargés par année |
|----------------------------------|---------------------------|-------------------------------------|
| Chemin des Îles | 4,2 | 587 |
| Chemin du Lac Mc-Caskill | 2,1 | 738 |
| Rue des Îles | 1,0 | 587 |

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Yves Leduc et résolu que le conseil de la municipalité de L'Ascension demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 7,3 km.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.2

**RÉSOLUTION 2023-12-271
PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE, PROJETS PARTICULIERS AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE - DOSSIER : JLQ28629 – 79050 (15) – 20230517-029**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Ascension a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;



Séance ordinaire
du 11 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu que le conseil de la municipalité de L'Ascension approuve les dépenses d'un montant de 54 111,94 \$ avant les taxes, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

8.3

RÉSOLUTION 2023-12-272
AJOUT AU CONTRAT AVEC HYDRO-MEC-HP, MISE À NIVEAU DE LA STATION DE POMPAGE ET LE POSTE DE RÉPARTITION DES DÉBITS AUX CHAMPS D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT le contrat octroyé à l'entrepreneur Hydro-Mec HP Inc, pour le projet de mise à niveau de la station de pompage et du poste de répartition des débits aux champs d'épuration (résolution 2022-10-245);

CONSIDÉRANT une directive de changement de l'Équipe Laurence pour la mise à niveau de la station de pompage et le poste de répartition des débits aux champs d'épuration;

CONSIDÉRANT que l'entrepreneur Hydro-Mec HP Inc. doit remplacer la sonde hydrostatique -4M par une sonde hydrostatique -5M afin de permettre une lecture du débordement;

CONSIDÉRANT les prix obtenus par l'entrepreneur pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Danièle Tremblay et résolu d'accepter l'offre de Hydro-Mec HP au coût de 3 448,47 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 décembre 2023

8.4

**RÉSOLUTION 2023-12-273
ACCEPTER LA PROPOSITION DE SERVICES DE LA COMPAGNIE
H2LAB POUR LES ANALYSES DE L'EAU POTABLE ET DES EAUX
USÉES**

CONSIDÉRANT la proposition de services de la compagnie H2Lab pour les analyses de l'eau potable et des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Guy Gauthier et résolu d'accepter la soumission numéro 17183 de la compagnie H2Lab pour les analyses de l'eau potable et des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

10.1

**RÉSOLUTION 2023-12-274
DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE
DU VOLET 4, SOUTIEN À LA VITALISATION DU FONDS RÉGIONS
ET RURALITÉ**

CONSIDÉRANT que la municipalité a adopté sa politique des aînés et de la famille ainsi que son plan d'action 2023-2027, le 16 janvier 2023;
CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension désire améliorer le cadre de vie de ses citoyens;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire poursuivre les améliorations au Parc Raymond-Meilleur;

CONSIDÉRANT que la municipalité de L'Ascension désire présenter un projet de zone de jeux pour les enfants de 18 mois à 5 ans, dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation du fonds régions et ruralité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raynald Stockless et résolu

QUE le conseil de la municipalité de L'Ascension s'engage à participer au projet de « zone de jeux pour enfants 18 mois à 5 ans » et à assumer une partie des coûts;

QUE le conseil accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

QUE le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de volet 4 – Soutien à la vitalisation du fonds régions et ruralité;

QUE la municipalité de L'Ascension désigne madame Julie St-Denis, coordonnatrice en loisir, culture et vie communautaire comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES



Séance ordinaire
du 11 décembre 2023

10.2

**RÉSOLUTION 2023-12-275
DONS AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF POUR L'ANNÉE
2024**

Il est proposé par madame Annie Chevalier et résolu d'accorder aux organismes à but non lucratif les dons suivants :

| | |
|----------|--|
| 100 \$ | A.P.E.H.H.-L(Ass. des parents d'enfants handicapés des H-L) |
| 5 000 \$ | Action bénévole de la Rouge |
| 1 200 \$ | Art et Culture de L'Ascension |
| 1 000 \$ | Association des propriétaires du lac Lynch (APLL) + prime assuré additionnel |
| 1 000 \$ | Association des propriétaires du Tour du Lac Blanc |
| 1 000 \$ | Association Lac du Gros-Brochet (ALGB) + prime assuré additionnel |
| 500 \$ | Club Auto-Neige de L'Ascension |
| 1 600 \$ | Club de l'Âge d'Or de L'Ascension + prime assuré additionnel |
| 500 \$ | Club Quad Destination Hautes-Laurentides |
| 600 \$ | Comité des Loisirs de L'Ascension + prime assuré additionnel |
| 500 \$ | École Polyvalente St-Joseph |
| 200 \$ | La Manne du jour |
| 1 000 \$ | La Maison des Jeunes |
| 200 \$ | Palliaco |
| 500 \$ | Résidence Cyrille Lévesque |
| 150 \$ | Société d'histoire et de Généalogie des Hautes-Laurentides |
| 996 \$ | Primes assurés additionnels |

Pour un total de 16 046 \$

Ces dons seront versés au début de l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

10.3

**RÉSOLUTION 2023-12-276
RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVEMENT AUX ÉQUIPEMENTS ET ACTIVITÉS À
CARACTÈRE SUPRALOCAL POUR L'ANNÉE 2024**

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale signée entre la Ville de Mont-Laurier et les municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle en 2015 incluant l'annexe signée en 2017;

CONSIDÉRANT le renouvellement de l'entente intermunicipale relativement aux équipements et activités à caractère supralocal le 22 novembre 2021, résolution 21-11-710;



Séance ordinaire
du 11 décembre 2023

CONSIDÉRANT le comité de négociation désigné par 16 municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle pour les représenter lors des négociations avec la Ville de Mont-Laurier relativement au partage du coût des activités et des équipements à caractère supralocal;

CONSIDÉRANT la rencontre du comité de négociation tenue le 3 octobre 2023 avec les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de ladite rencontre, le comité a accepté de renouveler pour une 2^e fois l'entente signée entre les parties en 2015, incluant l'annexe signée en 2017, suivant les mêmes termes pour une année supplémentaire le temps que les négociations se poursuivent pour convenir d'une entente à long terme;

CONSIDÉRANT que les parties conviennent que pour la durée de ce renouvellement le kiosque d'information touristique de Mont-Laurier, le Centre d'exposition et l'aéroport de Mont-Laurier ne sont pas des équipements à caractère supralocal et qu'ils sont à la charge de la Ville;

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent pour la durée de ce renouvellement le caractère supralocal des activités de diffusion de Muni-Spec. Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu d'accepter de renouveler l'entente intermunicipale relativement aux équipements et activités à caractère supralocal signée entre les parties en 2015 incluant l'annexe signée en 2017 et renouveler en 2021 suivant les mêmes termes pour l'année 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

10.4

RÉSOLUTION 2023-12-277

MANDATER UN REPRÉSENTANT POUR LA BANDE COUPE-FEU, AU MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES ET DES FORÊTS

Il est proposé par monsieur Yves Leduc de mandater Monsieur le Maire Jacques Allard pour écrire aux instances politiques du ministère des Ressources naturelles et des Forêts, notre demande de faire une bande coupe-feu sur notre territoire, dans le chantier lac Lynch Nord.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

11

CORRESPONDANCE

| | | |
|-----------------|---|---|
| 6 décembre 2023 | Maire de Rivière-Rouge, monsieur Denis Lacasse | Hôpital de Rivière-Rouge – remaniement du comité santé et plan d'action |
| 7 décembre | Natacha Lamarche, Ressources naturelles et Forêts | Comité ciblé Lynch Nord et Sucrieries |



Séance ordinaire
du 11 décembre 2023

12 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

13 **RÉSOLUTION 2023-12-278**

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par madame Marie-Claude Bélanger et résolu de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 20h18

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS. ÈRES

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Jean-Pierre Valiquette, directeur général et greffier trésorier de la municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office, que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées dans ce procès-verbal.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et
Greffier trésorier

Jacques Allard,
Maire

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général et
Greffier trésorier

Je, soussigné, Jacques Allard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jacques Allard
Maire